



INFORMATION IMPORTANTE

LE FRELON ASIATIQUE, UN PREDATEUR DANGEREUX QU'IL FAUT COMBATTRE

Présentation



Le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*) se distingue facilement du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille plus petite (environ 3 cm) et sa couleur caractéristique (thorax brun foncé et noir, abdomen segmenté d'une fine bande jaune et d'une bande orangée plus large, pattes jaunes).

Frelon asiatique



Frelon européen



Après une hibernation de mi-décembre à mi-février, les jeunes reines fondatrices sortent du sol et installent un nid primaire de la taille d'une orange à l'abri de la pluie (appentis, garage, toiture...). Durant deux mois, la reine va fonder une colonie d'une centaine d'individus avant de migrer fin mai vers un nid secondaire pouvant atteindre une dimension d'un mètre, généralement installé près de la cime d'un grand arbre. De juin à fin septembre, la colonie ne va cesser de croître pour atteindre une population de 2 000 à 5 000 individus. D'octobre à début décembre les futures reines sont fécondées et si elles passent l'hiver, elles créeront de nouvelles colonies l'année suivante, avec un coefficient multiplicateur de quatre.



Nid primaire



entrée sur le côté

Nid secondaire

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles et les insectes sauvages, un fléau pour la production fruitière et viticole et représente un véritable danger pour la santé humaine. Il se montre extrêmement agressif quand il est dérangé et ses attaques sont massives. Quelques piqûres suffisent pour provoquer une hospitalisation, sur les personnes fragiles elles peuvent être mortelles. Avant toute taille de végétaux ou de travaux sur toiture, il est recommandé d'inspecter avec précaution l'environnement pour détecter tout mouvement de cet insecte.

ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE !



Plan d'action

Malgré ce constat inquiétant, nous avons les moyens d'agir en mettant un plan de lutte en place au sein de notre collectivité. Pour être efficace, ce plan de lutte doit être collectif, mené par la municipalité en y associant toute la population.

1. Le piégeage

Une méthode incontournable est le piégeage de printemps pour capturer les fondatrices afin de limiter la multiplication des nids. La commune va installer des pièges sur notre territoire de début mars à fin mai. Pour leur suivi et leur entretien, **la municipalité fait appel à des bénévoles pour mener à bien cette lutte, l'action de ces bénévoles sera encadrée par le référent frelon.**

2. La destruction de nids

Détruire un nid est un procédé efficace de la lutte, mais à condition de le détecter le plus tôt possible. Là aussi, **la commune fait appel à ses administrés pour participer à cette recherche.** Trouver un nid primaire est plus simple que de dénicher un nid secondaire. Le nid primaire est situé à hauteur d'homme, sous divers aménagements et à l'abri de la pluie. Le nid secondaire est souvent perché en hauteur dans les arbres et dissimulé derrière le feuillage, parfois il est caché dans une haie. La destruction du nid primaire est plus aisée par sa proximité et sa petite taille, celle du nid secondaire demande des moyens nettement plus importants compte-tenu de sa situation et de sa grande dimension. Dans n'importe quel cas, si vous trouvez un nid, ne vous en approchez pas et prévenez la mairie qui fera appel à un professionnel pour le détruire. Cette destruction sera entièrement prise en charge par la Mairie, sur le domaine public et privé.

La lutte contre le frelon asiatique nous concerne tous, nous avons besoin de vous pour combattre cette menace. Nous recherchons des bénévoles pour le piégeage et surtout contactez-nous si vous trouvez la présence de ce prédateur.

Une réunion d'information est organisée au foyer communal, 9 rue de la Mairie le mercredi 4 mars à 19h00. Pour une lutte efficace, nous vous attendons nombreux.



Recevez les informations de votre
mairie sur votre smartphone

Télécharger l'application PanneauPocket
puis saisir « FURDENHEIM »

Mairie de Furdenheim

mairie@furdenheim.fr

03 88 69 02 55

www.furdenheim.fr

Koi
à Furdenheim de neuf?